



ENJEU DE CONSERVATION EN RÉGION PACA

MOYEN

Aire de répartition restreinte

Espèce protégée (voir statuts détaillés en annexe)

DORADILLE DU VERDON

Asplenium jahandiezii

PLANTE
fougère

CODE EUR
1423



Situation en PACA

En PACA et en France, l'espèce est strictement localisée dans le Verdon et le Canyon de l'Artuby, de Castellane à Esparron de Verdon (départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence) entre 600 et 800 m.

Carte PACA dynamique : voir www.silene.eu

Ecologie & principaux habitats

Il s'agit d'une petite fougère d'ombre poussant dans les anfractuosités des rochers calcaires des falaises, sous des surplombs rocheux ou dans des parois ombragées, le plus souvent dans des secteurs de forte humidité atmosphérique comme des gorges très encaissées au fond desquelles coulent des cours d'eau. La majorité des stations connues ne comporte qu'un effectif restreint (inférieur à 100, voire souvent à 10 individus), vraisemblablement peu variable, disposé en touffes dispersées.

Etat de conservation en France

MEDIT	ALPIN
favorable	-



PHOTOS : DOCOB VERDON

Petite fougère vivace, en touffes rases, à feuilles (frondes) persistantes en général appliquées contre le rocher, de 5 à 10 cm de long.

Milieu important
Milieu secondaire

Minéraux	sables meubles	
	éboulis	
	falaises	
	grottes, mines	
	vieux bâti	
Herbeux	prairies humides	
	prairies mésophiles	
	pelouses sèches	
	friches	
Arbustifs	landes, fruticées	
	garrigue / maquis ouvert	
	garrigue / maquis fermé	
Forestiers	forêt feuillus	
	forêt résineux	
	ripisylves	
	haies, arbres isolés	
Humides	petits cours d'eau	
	grands cours d'eau	
	mares	
	étangs	
	lacs	
	marais	
Agricoles	tourbières	
	cultures	
	canaux	
	fossés, talus	



Gorges du Verdon - PHOTOS : JM. SALLES

Facteurs de vulnérabilité

- Endémique des gorges du Verdon, aire de répartition très restreinte, faible effectif mondial
- Exigences écologiques strictes (habitats de falaise, exigences hydriques...)
- Espèce recherchée par les collectionneurs
- Biologie de l'espèce mal connue

Actions favorables

Sur les secteurs où l'espèce est avérée ou fortement potentielle :

- Prise en compte de l'espèce dans les réflexions préalables à l'élaboration d'aménagements en falaise (tunnels, voies d'escalade, via ferrata...)
- Ne pas diminuer de manière importante le régime hydrique (faiblesse en effectifs de certaines populations de l'Artuby liée à une importante diminution du volume d'eau par captage, induisant une modification microclimatique préjudiciable à la plante)
- Information et sensibilisation auprès des aménageurs, du public et des gestionnaires

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- Aménagements routiers, salage et entreposage de tas de sel
- Varappe non encadrée, « nettoyage » des voies d'escalade
- Prélèvement par les collectionneurs
- Aménagements hydrauliques (captages) et pollution des eaux

Périodes sensibles

Légende sensibilité

Fort

Moyen

Faible

Printemps			Eté			Automne			Hiver		
Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fev.
Fructification											

Principaux risques d'incidences

	Caractéristiques du projet	Sensibilité	Risques	Recommandations
BRUIT	bruit (engins motorisés, chantier...)		risque nul	Le risque majeur est la dégradation de l'habitat de l'espèce et la destruction d'individu liés notamment aux aménagements en falaise et aux modifications des régimes hydriques.
	fréquentation humaine conséquente (bruit, piétinement...)	Toute l'année	risque de dégradation des habitats de l'espèce et de destruction d'individu (cueillette, escalade...)	
EAUX	modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)		risque peu probable <i>a priori</i> (sauf si forte diminution du volume d'eau en surface)	Tous les travaux réalisés dans ou à proximité immédiate d'un secteur abritant l'espèce doivent donc prendre un maximum de précautions (encadrement par l'animateur local du site Natura 2000).
	modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage, enrochement...)	Toute l'année	risque de dégradation indirecte des habitats si forte diminution du débit des cours d'eau (impact sur le micro-climat)	
SOLS	terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage...)	Toute l'année	risque de dégradation des habitats de l'espèce et de destruction d'individu	Il est donc recommandé au porteur de projet de consulter le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 concerné, pour vérifier si des secteurs sensibles sont recensés. Remarque : la quasi-totalité des stations connues sont situées dans le parc naturel régional du Verdon. Ce dernier devra être consulté avant tout aménagement ou manifestation sportive/culturelle réalisé en falaise ou à proximité.
	forte artificialisation des sols (béton, goudron...), bâtiments, parkings	Toute l'année	risque de dégradation des habitats de l'espèce et de destruction d'individu	
	modification chimique des sols (épandage boues, engrais ...)	Toute l'année	risque possible d'altération indirecte des stations situées en contrebas de routes salées durant l'hiver	
	excavation importante (> 2 m), carrière, tunnel	Toute l'année	risque de dégradation des habitats de l'espèce et de destruction d'individu	
VEG.	changement drastique de couvert végétal (défrichage, plantation...)		risque faible <i>a priori</i> en falaise, mais vigilance nécessaire si stations connues à proximité (impacts indirects)	
DIVERS	rejets (macro-déchets, lixiviats, poussières...)	Toute l'année	risque de dégradation des habitats de l'espèce et de destruction d'individu (rejets aux abords de sites très fréquentés par le public)	Liens utiles DOCOB : www.side.developpement-durable.gouv.fr Fiches INPN : http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche Données naturalistes : www.silene.eu DREAL : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
	ouvrage hydraulique ou linéaire, avec rupture de continuités écologiques	Toute l'année	risque de destruction d'individu (ex : conduite forcée dans une falaise)	
	mats, pylônes, câbles aériens, pâles		risque nul (sauf si installation dans une falaise)	
	travaux en falaise	Toute l'année	risque majeur de dégradation des habitats de l'espèce et de destruction d'individu	
	éclairage nocturne		risque nul (sauf si installation dans une falaise)	
	barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces		risque nul (sauf si installation dans une falaise)	